



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 91348

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de certaines personnes âgées, face au coût de prise en charge de leur conjoint atteint de la maladie d'Alzheimer ou nécessitant une intégration en structure médicalisée. Au 30 juin 2009, ce ne sont plus de 1 117 000 personnes âgées dépendantes qui bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Avec un coût moyen de prise en charge d'un malade supérieur à 2 200 euros mensuels (et pouvant dépasser les 5 000 euros dans certains cas), nombre de familles se retrouvent dans des situations financières plus que délicates pour assumer cette charge. En effet, même s'il existe différentes aides publiques permettant de limiter les dépenses pour les résidents et leur famille, le solde restant à charge est encore souvent bien trop élevé et bien évidemment impossible à assumer pour des familles à revenus modestes ou moyens. En outre, les frais de prise en charge en structure d'un conjoint atteint par cette maladie sont souvent bien supérieurs aux pensions de retraite. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour permettre une meilleure prise en charge des malades dépendants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91348

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11351

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)